

a fait preuve; je crois que l'esprit de collaboration qui existe entre toutes les provinces nous permettra de mener cette affaire à bonne fin, et d'en faire bénéficier le Canada tout entier.

Qu'il me soit permis de terminer ces propos sur le régime de pension en citant certaines observations pertinentes qu'a faites le premier ministre de l'Ontario à l'Assemblée législative de Queen's Park la semaine dernière.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Pearson: Je suis heureux que mes amis d'en face applaudissent cette allusion au premier ministre de l'Ontario car je vais consigner au compte rendu les observations qu'il a faites à ce sujet après qu'il a été raillé à l'Assemblée législative, où on l'a accusé de changer d'avis sur ce point, de ne pas suivre une ligne de conduite établie, de modifier la formule à droite et à gauche, et même d'opérer des volte-face. Voici ce qu'il a dit au sujet des pensions, après avoir essayé diverses critiques:

Il n'est pas bon de se montrer inflexible, car cela empêche l'adoption de compromis et de modifications grâce auxquels, en dernière analyse, nous serons pourvus d'un meilleur régime.

Et deux jours plus tôt, sauf erreur, voici ce qu'il a déclaré à l'Assemblée législative:

Depuis nombre de mois, les événements se précipitent en ce qui a trait aux pensions. Si, par suite de la tournure qu'ils ont pris dernièrement, nous sommes plus près d'avoir un programme d'entrevue nationale qui fournira au public les plus grands avantages possibles, qui renfermera les sauvegardes voulues concernant la sécurité des Canadiens et qui ralliera l'assentiment de toutes les provinces, alors les efforts majeurs et les grandes déceptions des derniers mois n'auront pas été en vain.

J'invite mes amis d'en face à méditer ces sages paroles.

Je voudrais traiter brièvement de trois autres questions, étudiées lors des récents entretiens et mentionnées dans la lettre que je viens de déposer.

Le gouvernement fédéral espère présenter bientôt une mesure législative visant à accorder des allocations familiales aux enfants de 16 et 17 ans qui demeurent à la charge de leurs parents, soit parce qu'ils ne sont pas physiquement aptes à travailler, soit parce qu'ils fréquentent encore l'école. Vu que la province de Québec est la seule de notre Confédération à avoir actuellement un programme du même genre à l'égard des catégories précitées d'enfants, ces nouvelles allocations ne seront pas versées aux résidents du Québec. A titre de compensation, on conclura avec cette province un accord fiscal semblable à celui que mes très honorables vis-à-vis ont établi à l'égard des subventions aux universités.

[Le très hon. M. Pearson.]

A la lumière des observations des divers gouvernements provinciaux, lors de la conférence de Québec, le gouvernement fédéral a l'intention de proposer des ententes en vertu desquelles des prêts garantis par les banques, jusqu'à concurrence d'un maximum établi, seraient mis à la disposition des étudiants d'université de chacune des provinces, désignés par un organisme que la province pourrait habilitier à cette fin. Si une province préfère s'en remettre à son propre programme de prêts, elle pourra recevoir une compensation équivalente.

En dernier lieu, monsieur l'Orateur, pour ce qui est des programmes conjoints, le gouvernement du Québec a de nouveau laissé entendre que, bien qu'il tienne à exercer son autorité constitutionnelle, ses droits constitutionnels dans ces domaines, il n'entend nullement saborder les programmes établis en vertu des accords sur le partage des frais. Nous comptons conclure prochainement des accords provisoires selon lesquels le Québec, ou toute autre province, car toutes les provinces jouissent des mêmes droits dans ce domaine, pourra exécuter ces programmes et recevoir, à la place des subventions, une exonération équivalente d'impôts fédéraux. On discutera plus tard avec l'ensemble des provinces des accords à longue échéance au sujet de ces programmes.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, je dirai ceci: le gouvernement du Québec, au cours des entretiens que nous avons eus ces dernières semaines, a déclaré sans ambages qu'il était fermement d'avis que les désirs de tous les Canadiens se réaliseraient le mieux dans le cadre d'une organisation fédérale. Le gouvernement du Québec nous a assurés qu'il tient résolument à ce que les provinces exercent leurs droits, non pas pour rompre l'unité nationale mais pour la renforcer. C'est aussi cet espoir et cet esprit de détermination qui nous animent. Ces sentiments sont aussi partagés par tous les députés à la Chambre et par tous les gouvernements provinciaux. Le bien-fondé de ces sentiments a été démontré par l'annonce que j'ai pu faire aujourd'hui. J'espère que nous pourrions raffermir davantage cet espoir et cet esprit de détermination, peu importe les divergences d'opinions d'ordre politique que nous avons sur des questions moins importantes pour le pays dont nous tenons tous à servir les intérêts.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, en entendant le premier ministre nous parler de l'unité nationale et nous indiquer à quel point le régime proposé allait y contribuer, en le voyant sourire tandis qu'il mentionnait certaines choses à propos des plans élaborés ces derniers jours, j'en suis venu fatalement à la